



► Eléonore et Louise participent et adorent les activités des centres de loisirs

LE GUIDE DES SERVICES À LA POPULATION

32 PAGES D'INFORMATIONS SUR LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES INTERCOMMUNAUX DE PROXIMITÉ POUR BIEN VIVRE, BIEN GRANDIR ET BIEN VIEILLIR EN PAYS MORNANTAIS

Vous trouverez, dans le guide joint à ce journal, l'ensemble des services que la Communauté de communes met à votre disposition à l'échelle du Pays Mornantais. Animés en direct par la COPAMO ou confiés à ses différents partenaires

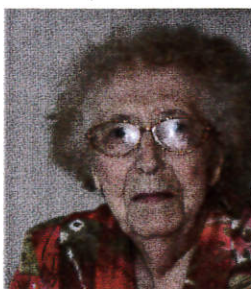
dans le cadre d'une convention d'objectifs, ils ont tous l'ambition commune de faciliter et d'agrémenter votre quotidien de 0 à 99 ans !

Zoom sur une sélection de trois de ces services.

L'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Transport accompagné, courses, ménage, aide partielle à la toilette, portage de repas sont autant de services déployés par l'association d'aide et de maintien à domicile (AMAD) que la COPAMO soutient financièrement. L'AMAD propose également des soins infirmiers à domicile, très utiles comme en témoigne Claudia, 99 ans.

Claudia Thollet



"J'utilise les services de l'AMAD depuis 1992 suite à des problèmes de santé. Pour mes prises de

sang, plus besoin de me déplacer au laboratoire. C'est très commode ! Sans ce service, je serais en maison de retraite alors que je suis encore bien autonome puisque je continue à cuisiner pour moi et mes petits-enfants. C'est un service qu'il faut développer et que je conseille à toutes mes copines !"

LA CRÈCHE, UN LIEU D'ÉVEIL COLLECTIF POUR LES 0/4 ANS

La construction et l'aménagement par la COPAMO de 10 crèches intercommunales répond à une volonté des élus, d'offrir aux familles du Pays Mornantais, un mode de garde collectif accessible au plus grand nombre. Il est complété par une offre individuelle soutenue par la COPAMO via les Relais d'Assistants Maternels Itinérants (RAMI intercommunaux). La gestion des crèches est assurée par la Société Lyonnaise de l'Enfance et de l'Adolescence (SLEA) dans le cadre d'une délégation de service public. 177 places intercommunales en crèches sont ainsi disponibles. Les demandes d'inscription s'effectuent auprès de la COPAMO via Passerelle Enfance. Maxime, 2 ans, est un assidu de la crèche Les Choupinous à Chassagny. Qu'en pense Amélie, sa maman ?

Amélie Fanton



"Le choix de la crèche comme mode de garde est

personnel et éducatif. Nous en sommes très heureux, l'équipe est dynamique, très attentionnée et professionnelle. Cela se ressent à travers le comportement des enfants. Je représente les 25 familles d'usagers des Choupinous lors des réunions avec la SLEA et les élus de la commune et de la COPAMO. C'est intéressant ! On aborde différents sujets sur le projet pédagogique de l'année, les activités bibliothèque, l'éveil corporel, etc."

LES CENTRES DE LOISIRS : LE PLEIN D'ACTIVITÉS DES 4/12 ANS

Parmi les 6 centres de loisirs intercommunaux, 3 sont ouverts à l'année, les mercredis et pendant les vacances scolaires. 3 autres viennent renforcer les possibilités d'accueil en été et aux petites vacances. Toutes les activités sont animées par la Société Publique Locale "Enfance en Pays Mornantais" (EPM). Son conseil d'administration regroupe des élus communaux et intercommunaux et des membres de l'ancienne association "Loisirs en Pays Mornantais". Bruno, dont les deux filles sont inscrites sur la structure basée à Mornant, nous donne son sentiment sur ce service intercommunal.

Bruno Bon

"Les inscriptions par internet sont très pratiques. On a aussi accès à toutes les informations sur les activités et le planning et il y a une super équipe. L'année dernière, Louise et Eléonore ont participé aux camps mini-poney et Peaugres. Elles étaient emballées ! On les a récupérées changées, dans le bon sens bien sûr ! La journée aère ton cœur est aussi très sympa, elle permet de rencontrer les nouveaux animateurs et d'autres parents. C'est un très bon service et nos filles sont heureuses d'y participer."

+ D'INFOS

Tous les services de la COPAMO et de ses partenaires sont aussi sur : >>> www.copamo.fr

BON A SAVOIR

Les conventions signées entre la COPAMO et ses partenaires, précisent les objectifs des missions attendues par la collectivité, ainsi que les montants des subventions qu'elle leur attribue pour les mener à bien.

Le conventionnement peut revêtir différentes formes juridiques : associative, délégation de service public, société publique locale, syndicat, etc.